



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 081/2024  
SÉANCE N° 4 DU 6 MAI 2024

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS OU MANIFESTATIONS AGRICOLES OU ENVIRONNEMENTALES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Éric Paris, 3<sup>e</sup> Vice-Président, puis Madame Nicole Bouillon, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente (à partir de 17 h 17).

#### Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 18 h 20), Président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 17), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust (jusqu'à 18 h 44), Christine Dubois, Bruno Bertier (à partir de 17 h 24), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 20), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 18 h 44), François Berrou, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 15), membres du bureau.

#### Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, Fabien Robin, Vice-Présidents, David Cardoso, membres du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 mai 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2024**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS OU MANIFESTATIONS AGRICOLES OU ENVIRONNEMENTALES**

Rapporteur : Louis Michel

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant l'intérêt de Laval Agglomération pour l'accompagnement des agriculteurs et le maintien des exploitations agricoles sur son territoire,

Considérant l'intérêt de Laval Agglomération pour le développement d'une alimentation locale et durable,

Considérant l'intérêt de Laval Agglomération pour la préservation de la biodiversité,

Que Laval Agglomération souhaite soutenir les projets et les actions des associations Solidarité paysans 53, Comice agricole des 5 cantons, Comice agricole d'Argentré, Comice agricole du Pays de Loiron, Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) Bio 53, Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) 53, Âne autre Ferme, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et Mayenne Nature Environnement,

Après avis de la commission environnement,

**DÉLIBÈRE**

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le versement des subventions suivantes :

<b>Nom de l'association</b>	<b>projet</b>	<b>Montant de la subvention attribuée</b>
Solidarité paysan 53	Participation aux frais de fonctionnement de l'association	2 500 €
Comice agricole des 5 cantons	Organisation comice agricole	2 700 €
Comice agricole d'Argentré	Organisation comice agricole	2 700 €
Comice agricole du Pays de Loiron	Organisation comice agricole	2 700 €
Civam Bio 53	Impression guide produits bio mayennais 2024-2025	990 €

<b>Nom de l'association</b>	<b>projet</b>	<b>Montant de la subvention attribuée</b>
Civam Bio 53	Organisation du festival Planète en fête à Laval	20 000 €
CIAP 53	Participation aux frais de fonctionnement de l'association	5 000 €
CIAP 53 - Âne Autre Ferme	Organisation de Festi-gamats fête de l'agriculture paysanne	2 000 €
CPIE	Animation dans le cadre de Territoire engagé pour la nature (TEN)	4 370 €
Mayenne Nature Environnement	Actions dans le cadre de Territoire engagé pour la nature (TEN)	5 630 €

**Article 2**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault